

COMMUNIQUÉ

RÉFORME DES RETRAITES : UN POINT C'EST TOUT ?

Dans le cadre de la réforme des retraites, imposée à pas de charge et de façon idéologique, Force Ouvrière tient à rappeler qu'un tel sujet aurait nécessité au préalable une négociation interprofessionnelle entre interlocuteurs sociaux, les travailleurs étant les premiers concernés. La démarche de « concertation » est désormais couplée d'une consultation populaire risquant de noyer et de contourner à nouveau les organisations syndicales !

De plus, Force Ouvrière s'étonne que certains éléments essentiels de la contre-réforme à venir soient déjà actés et présentés par des membres du gouvernement comme dans le projet de loi PACTE qui semble avancer fortement sans aucune concertation du côté de Bercy. FO demande à ce que toute proposition gouvernementale impactant l'architecture même de notre système actuel soit au préalable chiffrée et estimée grâce à des études d'impact débattues avec les interlocuteurs sociaux.

Force Ouvrière considère que le système actuel de retraites par répartition sur la base des annuités cotisées demeure le mécanisme le plus optimal car reposant sur la solidarité intergénérationnelle et offrant une égalité de traitements très large. Notre organisation n'acceptera pas des « compensations éventuelles » des pertes de droits des salariés et exige que la réforme à venir maintienne nos régimes et leurs spécificités et soit porteuse de progrès social tout en offrant les meilleures garanties aux retraités actuels et futurs.

Alors que la loi de programmation des finances publiques réduit les « dépenses sociales » de 30 milliards entre 2018 et 2022 et indique même que les « branches retraite et famille » contribueront à la réduction des dépenses, FO demande un engagement ferme de l'Exécutif sur le maintien du niveau de prestations retraites à hauteur, à minima, de 14 points de PIB, comme c'est le cas aujourd'hui.

Force Ouvrière refuse l'individualisation rampante qu'un système par points pourrait venir instaurer sur l'intégralité du parcours professionnel. Une retraite par points ressemble de plus en plus à une retraite en moins : moins de droits et pensions pour le travailleur, moins de cotisation pour l'employeur. A ce rythme-là, la retraite par points, c'est la Retraite en moins !

Paris, le 07 juin 2018

Philippe Pihet

Secrétaire confédéral

Département des Retraites et de la Prévoyance Complémentaire

ppihet@force-ouvriere.fr

Pascal Pavageau

Secrétaire général